

Canton de Neuilly-en-Thelle Arrondissement de Senlis - Communauté de Communes du Pays de Thelle - Département de l'Oise - Région Picardie

Penser aussi aux autres : un comportement à privilégier

Le législateur l'a prévu, chacun d'entre nous peut être verbalisé s'il ne respecte pas ses obligations en matière de voisinage.

Dans un petit village comme le nôtre, faire appel au sens civique et à la responsabilité collective doit cependant rester la priorité ... avant d'envoyer les gendarmes.

Je fais attention à mes voisins, je respecte mes obligations en matière de nuisances sonores.

L'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, article 7, relatif aux nuisances sonores, précise l'autorisation d'utiliser les appareils de jardinage et de bricolage (tronçonneuse, tondeuse, bétonnière, ...), chacun doit le respecter scupuleusement.

- Les jours de semaine de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30 ;
- Le samedi, de 9 heures à midi et de 15 heures à 19 heures ;
- Les dimanches et jours fériés, seulement de 10 h à 12 heures.

Les alarmes à déclenchement intempestif sont tout simplement insupportables!

Avoir un animal domestique est un droit et un plaisir. Il ne peut pas empêcher les autres de goûter au calme auquel ils ont droit et de se sentir en sécurité dans les rues de notre village

Je respecte mon environnement et mon voisinage.

- J'entretiens régulièrement mon trottoir dont je suis responsable.
- Je ne le considère pas comme une aire de stockage ou une déchetterie temporaire!
- Il appartient aux piétons et n'est jamais destiné aux voitures personnelles.
- Je taille mes haies pour éviter qu'elles ne débordent chez mes voisins ou sur le domaine public et je respecte les hauteurs autorisées.
- Par souci de sécurité et d'hygiène, je ne sors mes poubelles que la veille au soir.

Je participe à l'effort d'entretien et d'embellissement de mon village.

J'entretiens et j'embellie les abords de ma propriété (peintures, plantations, désherbage).

J'emporte régulièrement mes déchets verts et mes monstres à la déchetterie de Neuillyen-Thelle ou de Bornel.

Ce comportement permet de diminuer le coût important de la collecte des ordures ménagères à la charge des communes.

Merci pour les autres.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

A compter du 20 juillet et jusqu'au 24 août, la mairie sera ouverte :

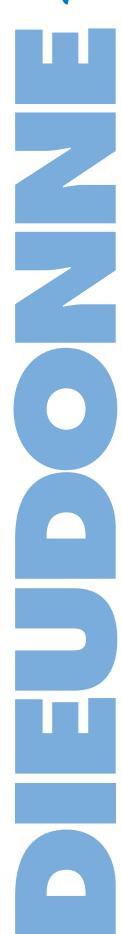
le mardi et vendredi de 17 h à 19 h et fermée le samedi matin.

Les horaires habituels reprendront à partir du mardi 25 août.

HORAIRES D'ÉTÉ BIBLIOTHEQUE

Les horaires d'ouverture sont inchangés pendant les vacances.

La bibliothéque sera fermée du samedi 10 au lundi 22 août inclus.





MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête, avec un avis favorable, le 05 juin 2009.

Ce rapport est consultable en Mairie aux horaires d'ouverture.

La commission d'urbanisme assistée du bureau d'études et de la D.D.E. (Direction de l'urbanisme) se réunira afin d'apporter une réponse aux remarques de la population et du commissaire enquêteur. Ensuite le Conseil municipal délibérera pour adopter la modification de PLU.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 03 septembre au matin pour les primaires

Pour les élèves du secondaire, les horaires de ramassage des cars scolaires seront affichés fin août dans le cadre de la Mairie.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pensez à l'inscription de votre enfant au centre de loisirs pour la rentrée.

Le dossier est à refaire à chaque rentrée scolaire.

Les dossiers sont à votre disposition au centre durant les heures d'accueil.

Nous tiendrons également des permanences au centre le :

• mercredi 26 aout de 17H à 19h • lundi 31 aout de 17h à 19h

Pour inscrire votre enfant, munissez-vous:

- de la photocopie des vaccins du carnet de santé
- de la photocopie de votre dernier avis d'imposition
- de votre numéro d'allocataire CAF

et nous rendre rempli

- la fiche d'inscription
- la fiche sanitaire
- le contrat de convenance
- une feuille de réservation

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts du mardi 14 juillet sera reporté au jeudi 16 juillet.

FETE NATIONALE du 14 JUILLET

Le lundi 13 juillet :

• Retraite aux flambeaux :

Rendez-vous dans la cour de l'école à partir de 21 h.

Distribution de perches et de lampions gratuites.

- Le Feu d'artifice sera tiré à partir de 23 heures
- Bal gratuit sous le préau de l'école de 22 h à 2 h du matin,

VOS RENDEZ-VOUS DE LA RENTRÉE

Samedi 5 septembre

Tournoi de pétanque de l'ASLD

Dimanche 13 septembre

Brocante des aînés

Place communale. Renseignements et inscriptions au 03 44 26 69 89

Samedi 26 septembre

Soirée "Pizzas et karaoké" organisée par l'ASLD

A partir de 20h00 sous le préau de l'école

Dimanche 27 septembre

Grand LOTO organisé par l'ASLD

A partir de 14h00 sous le préau de l'école

Retrouvez vos infos sur : www.commune-de-dieudonne.fr